

Témoignages, mémoire et histoire

I. La mémoire n'est pas l'histoire.**1. Éléments de comparaison**Document n°1

« La mémoire est [...] d'abord un phénomène qui se conjugue au présent.

C'est l'image classique de « l'empreinte ».

La mémoire est aussi différente du passé « tel qu'il a été » que le pas est différent de la trace qu'il a laissée sur le sol.

Mais c'est une trace vivante, active, portée par des sujets, des êtres doués de raison, de parole et déterminés par l'expérience.

La mémoire est une représentation mentale du passé qui n'a qu'un rapport partiel avec lui.

Elle peut se définir comme la présence ou le présent du passé, une présence reconstruite ou reconstituée qui s'organise dans le psychisme des individus autour d'un écheveau complexe d'images, de mots, de sensations et qui articule des souvenirs, des oublis, des dénis, des refoulements et donc leur éventuel retour ».

Henry Rousso, *La Hantise du passé*.

Document n°2

« Mémoire, histoire : loin d'être synonymes, nous prenons conscience que tout les oppose.

La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations.

L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus.

La mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel ; l'histoire, une représentation du passé. [...]

La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire l'en débusque, elle prosaïse toujours. La mémoire sourd d'un groupe qu'elle soude, ce qui revient à dire, comme Halbwachs l'a fait, qu'il y a autant de mémoires que de groupes ; qu'elle est, par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée.

L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel ». Pierre Nora, « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux ».

Pierre Nora (éd.), *Les Lieux de mémoire, 1 : La République*, Paris, Gallimard, 1984 p. XIX

	Temps	Objectivité/Subjectivité	Producteurs	Processus cognitifs
Histoire				
Mémoire				

Si la mémoire n'est pas l'histoire, elle peut en être un des objets d'étude.

2. Existe-t-il un devoir de mémoire pour les institutions scolaires?

Charger les enseignants d'un devoir de mémoire peut être dangereux.

Si devoir il y a, c'est un devoir d'histoire qui s'impose à l'école.

Il est certes légitime que les groupes ayant été en prise avec une histoire tragique en perpétuent la mémoire, mais il n'appartient pas forcément à l'Éducation nationale de s'en faire le relais.

Face aux multiples injonctions à se souvenir qui émanent de la société, l'école doit opposer une ferme volonté de construire un savoir raisonné : l'histoire.

Il y a un droit à la mémoire, et les mémoires sont respectables.

Mais elles relèvent de l'affectif, du sentimental, du personnel.

On n'écrit pas l'histoire avec des sentiments, fussent-ils bons.

Le risque est grand d'une instrumentalisation de l'historien par les porteurs de mémoire qui se font parfois les militants de la diffusion du devoir de mémoire.

Comment l'école choisirait-elle entre les mémoires antagonistes qui s'affrontent sur l'interprétation du passé national ?

L'exemple de la guerre d'Algérie est à ce titre particulièrement éclairant.

Quelle mémoire aurions-nous le devoir d'enseigner :

- celle des Harkis ou celle des combattants de l'Armée de libération nationale (ALN) ;
- celle des pieds-noirs
- ou celle des Français de métropole ;

- celle des appelés du contingent ou celle des cadres de l'armée d'active ?

Cette idée a été développée avec vigueur par Jack Lang, alors ministre de l'Éducation nationale, dans le discours introductif qu'il prononça le 29 août 2001 en ouverture de l'université d'été *Apprendre et enseigner l'Algérie et le Maghreb contemporain* :

« Il n'existe pas, dans notre pays, de mémoire consensuelle sur la guerre d'Algérie. Dès l'issue de la guerre, des mémoires antagonistes se sont affrontées :

– celle des Français de métropole qui se sont peu à peu désolidarisés de leurs compatriotes d'Algérie et ont appuyé la politique du général de Gaulle ouvrant la voie à l'indépendance, celle de la majorité des Pieds Noirs pour lesquels cette politique fut une trahison et qui ont vécu cette indépendance comme une injustice (ce qui ne doit pas faire oublier que certains d'entre eux sont souvent tombés sous les coups de l'OAS car ils avaient accepté l'idée d'une Algérie indépendante dans laquelle musulmans et Pieds Noirs auraient fraternellement coexisté),

– celle des harkis qui ont pu se réfugier en France et ainsi échapper aux massacres dont furent victimes ceux qui sont restés,

– celle des Algériens qui ont afflué en quête d'emploi et qui sont venus grossir les rangs de ceux qui étaient déjà en France, sans oublier bien sûr la mémoire des soldats de cette guerre longtemps « sans nom », mémoire souvent elle-même contradictoire et déchirée. [...]

Je n'ai guère le temps de me lancer dans de longues considérations sur ce qui distingue l'histoire, qui est une procédure de vérité, de la mémoire, par nature affective, sélective, faillible et plurielle, même si les témoignages constituent à l'évidence des ressources essentielles pour l'historien. Ce qui oppose mémoire et histoire n'empêche pas en effet le dialogue et la relation dialectique entre ces deux formes d'évocation du passé. En l'occurrence, une construction de l'histoire de la guerre d'Algérie qui n'ignore pas la coexistence de mémoires antagonistes peut contribuer à la réconciliation de ces mémoires ».

Comme l'a dit Paul Ricœur, lors d'une conférence à la Sorbonne le 13 juin 2000 :

À l'histoire revient le pouvoir d'élargir le regard dans l'espace et dans le temps, la force de la critique dans l'ordre du témoignage, de l'explication et de la compréhension, et, plus que tout, l'exercice de l'équité à l'égard des revendications concurrentes des mémoires blessées et parfois aveugles au malheur des autres.

Les défenseurs des mémoires antagonistes attendent des historiens un appui pour servir de caution scientifique à leurs revendications.

Or le rôle de l'historien n'est pas de donner raison à l'une ou l'autre des mémoires partisans et sélectives dont l'affrontement prolonge celui des antagonismes d'autrefois ; il n'y a pas à choisir entre des discours qui se contredisent.

Le discours historique ne se confond pas avec la mémoire particulière d'un groupe ; il se construit en confrontant sans exclusive les témoignages et les documents.

L'historien doit s'attacher à l'objectivité des faits et à l'équité des jugements.

Il lui appartient de dénoncer le procédé qui consiste à juger des actes semblables en utilisant « deux poids et deux mesures », avec indulgence ou avec sévérité, selon qu'il s'agit de son camp ou du camp opposé, ce qui revient à autoriser l'emploi de « tous les moyens » à ceux dont on estime qu'ils ont raison et à dénoncer la méthode chez ceux auxquels on donne tort.

Faire de l'histoire, avec rigueur, avec méthode, tout en laissant les acteurs ou les témoins du passé et leurs associations accomplir la tâche qui est la leur, transmettre une mémoire : n'est-ce pas là un projet suffisamment ambitieux pour un enseignant ?

II. L'histoire du temps présent.

Est-il possible d'écrire l'histoire du passé proche, celui que nous avons vécu et qui vit encore en nous ?

Maurice Halbwachs pensait que non :

« On dit quelquefois que l'histoire s'intéresse au passé et non au présent. Mais ce qui est vraiment le passé pour elle, c'est ce qui n'est plus compris dans le domaine où s'étend encore la pensée des groupes actuels.

Il semble qu'il lui faille attendre que les groupes anciens aient disparu, que leurs pensées et leur mémoire se soient évanouies, pour qu'elle se préoccupe de fixer l'image et l'ordre de succession des faits qu'elle seule est maintenant capable de conserver.

Sans doute il faut bien s'aider alors de témoignages anciens dont la trace subsiste dans des textes officiels, des journaux du temps, des mémoires écrits par des contemporains.

Mais dans le choix qu'il en fait, dans l'importance qu'il leur attribue, l'historien se laisse guider par des raisons qui n'ont rien à voir avec l'opinion d'alors, car cette opinion n'existe plus ; on n'est pas obligé d'en tenir compte, on n'a pas à craindre qu'elle vous oppose un démenti.

Tant il est vrai qu'il ne peut faire son œuvre qu'à condition de se placer délibérément hors du temps vécu par les groupes qui ont assisté aux événements, qui en ont eu le contact plus ou moins direct, et qui peuvent se les rappeler ».

Maurice Halbwachs, *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1950, rééd. 1997 p. 77.

C'est encore l'avis de Pierre Goubert, qui se refusa à poursuivre son *Initiation à l'histoire de la France* au-delà de 1914 pour n'offrir à son lecteur que quelques « réflexions d'un historien du XVII^e siècle sur la période qu'il a vécue ». Il s'en expliquait dans la préface de son ouvrage en égratignant au passage ses collègues qui travaillaient sur le passé proche :

« Quant à cette large part du XX^e siècle que j'ai vécue, je la ressens surtout à travers mes souvenirs, mes réactions vives et mes dures analyses ; jamais il ne me serait venu à l'idée d'en écrire l'histoire, même brièvement, et j'avoue mal comprendre comment d'autres ont osé, sinon par vanité, par intérêt ou par goût de la facilité. Ce qu'on appelle « histoire immédiate » m'est toujours apparue, toute mode mise à part, comme une collecte de documents, ou comme du journalisme au mieux honnête ».

Pierre Goubert, *Initiation à l'histoire de la France*, p. 9-10.

La possibilité mais aussi la nécessité d'écrire et d'enseigner l'histoire du passé proche sont pourtant aujourd'hui communément admises.

Ce qu'il est convenu d'appeler « histoire du temps présent » est ainsi, au sein de l'époque contemporaine, cette marche du passé, profonde de quelques décennies, pour laquelle il reste des acteurs et des témoins que l'on peut interroger et qui souvent sont porteurs d'une mémoire qu'ils veulent faire adopter comme étant l'histoire.

Elle dispose en France depuis plus de vingt ans d'un centre de recherche rattaché au CNRS, l'Institut d'histoire du temps présent (dirigé par Henry Rousso, dont on consultera avec profit le site internet : www.ihtp-cnrs.ens-cachan.fr/).

L'historien du temps présent plus que tout autre est en prise avec la concurrence des mémoires qui émanent du corps social.

Il travaille sans cesse sous le regard des témoins qui sont souvent fondés à critiquer sa démarche et ses méthodes.

C'est particulièrement vrai des épisodes tragiques de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale comme le génocide des Juifs, le régime de Vichy, la Résistance.

Ça l'est tout autant de la guerre d'Algérie qui est actuellement sous le feu des projecteurs et le sera sans doute encore longtemps.

L'historien du temps présent plus que tout autre est en prise avec la concurrence des mémoires qui émanent du corps social.

Il travaille sans cesse sous le regard des témoins qui sont souvent fondés à critiquer sa démarche et ses méthodes.

C'est particulièrement vrai des épisodes tragiques de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale comme le génocide des Juifs, le régime de Vichy, la Résistance.

Ça l'est tout autant de la guerre d'Algérie qui est actuellement sous le feu des projecteurs et le sera sans doute encore longtemps.

L'histoire commence là où finit le témoignage.

L'utilisation des sources orales, si elle ne pose pas de problèmes méthodologiques particuliers, établit des rapports ambigus entre l'historien et le témoin.

Le premier n'est pleinement historien qu'en tant qu'il se détache du témoignage qu'il traite comme une source parmi d'autres ; le second est convaincu de dire le vrai.

Comment ne serait-il pas déçu de voir que son message n'est pas reçu comme parole d'évangile ?

Un témoignage, aussi précis et digne de foi soit-il, n'est pas de l'histoire : c'est une source qui doit être étudiée et critiquée comme une autre.

III. L'extermination des juifs par les nazis

1. Une histoire de mots: terminologie et justice.

« Destruction des Juifs », « extermination », « génocide », « Holocauste », « Shoah », la manière de nommer ce crime contre l'humanité n'est pas simple et donne lieu à de nombreux débats parmi les spécialistes.

Les programmes emploient plutôt le terme « extermination ».

Raul Hilberg, l'un des plus grands spécialistes mondiaux de la question, préfère délibérément celui de « destruction » qui lui paraît d'une « froideur neutre ».

« Holocauste », qui renvoie à la tradition biblique du sacrifice religieux et qui est surtout employé par les historiens anglophones, semble définitivement abandonné en France au profit de « Shoah » qui, en hébreu, évoque la « désolation », la « ruine ».

« Génocide » est un terme d'essence juridique qui, victime de son succès, est aujourd'hui décliné à l'envi (génocide arménien, cambodgien, rwandais...).

Ces débats ne semblent pas concerner les enseignants auxquels on ne devrait pas tenir rigueur d'employer un mot ou un autre.

Retenons simplement que « Shoah » s'est imposé chez les historiens francophones, que les programmes parlent d'« extermination » et qu'il y a eu plusieurs « génocides ».

La notion de crime contre l'humanité a été définie par l'article 6c du statut du tribunal de Nuremberg, créé à Londres le 8 août 1945 par les vainqueurs, et chargé de juger 24 personnalités nazies lors d'un procès qui s'est tenu du 20 novembre 1945 au 10 octobre 1946.

Fut défini comme crime contre l'humanité l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal.

De même, le tribunal était compétent pour juger et punir toutes personnes qui, agissant pour le compte des pays européens de l'axe, auront commis individuellement ou à titre de membres d'organisations des crimes contre l'humanité.

La Chambre criminelle de la Cour de cassation, dans son arrêt du 20 décembre 1985 sur l'affaire Klaus Barbie, a donné la définition suivante du crime contre l'humanité :

Constituent des crimes imprescriptibles contre l'Humanité les actes inhumains et les persécutions qui, au nom d'un État pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre les personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition.

Après Klaus Barbie, l'ancien chef de la Gestapo de Lyon responsable de la mort de Jean Moulin, condamné à perpétuité le 4 juillet 1987, le milicien Paul Touvier fut condamné à la réclusion criminelle à perpétuité par la Cour d'assises des Yvelines le 20 avril 1994 pour complicité de crime contre l'humanité (exécution de sept otages juifs en juin 1944).

De même, le 2 avril 1998, Maurice Papon fut condamné par la Cour d'assises de la Gironde à dix ans de réclusion criminelle pour complicité d'arrestations et de séquestrations de Juifs

étrangers et français en 1942 et 1944, époque où il était secrétaire général de la Préfecture de la Gironde.

Les faits sont aujourd'hui bien établis, et l'on peut estimer qu'à quelques nuances près, le débat est clos.

Cinq à six millions de Juifs, soit la presque-totalité de la population juive d'Europe, ont été victimes des persécutions nazies, tout comme plusieurs centaines de milliers de Tsiganes.

Si débat il y a, c'est sur l'interprétation à donner au phénomène.

Pour faire simple, on peut estimer que deux thèses s'affrontent, la thèse « intentionnaliste » et la thèse « fonctionnaliste ».

Pour les tenants les plus radicaux de la première, l'extermination était prévue par Hitler dès 1919 et aurait pu se dérouler en dehors même du contexte de la Deuxième Guerre mondiale.

Pour les partisans de la seconde, la « solution finale » ne serait que le résultat de choix dictés par les circonstances et d'hésitations, les persécutions se mettant en place au coup par coup. La vérité se trouve sans doute entre les deux.

Si l'on ne peut nier le caractère improvisé et empirique de la mise en œuvre de l'extermination des Juifs, cette extermination trouve sa justification dans une idéologie meurtrière qui lui est antérieure et qui fut réactivée par la guerre à l'Est.

Il est difficile de savoir dans quel contexte a été prise la décision de passer à l'action.

Est-ce celui de l'euphorie des premiers succès ou, au contraire, celui de l'échec patent dès l'automne 1941 ?

Une chose est sûre, pour reprendre une expression de Pierre Vidal-Naquet, « *nul ne doute en tous les cas que c'est la guerre idéologique contre l'URSS qui fut dans toute l'Europe le moteur de la solution finale* » (*Les Assassins de la mémoire*, Paris, La Découverte, 1987).

2. La persécution.

La persécution contre les Juifs débuta en Allemagne dès 1933 par leur exclusion de certains emplois, dont l'administration.

Les lois de Nuremberg en 1935 marquèrent une nouvelle étape en les transformant en citoyens de seconde zone, avant la politique d'« aryianisation » de 1938 qui les exclut de la vie économique.

Après avoir encouragé l'émigration pendant plusieurs années, le gouvernement nazi, à la veille de la guerre, émit l'idée de les regrouper à Madagascar.

La guerre contre l'URSS donna l'occasion aux « *Einsatzgruppen* » de perpétrer des massacres massifs de Juifs à partir d'août 1941 (750 000 fusillés) avant que la conférence de Wansee ne décide la mise en place de la « solution finale » en janvier 1942.

Cette conférence est bien connue parce que son procès-verbal a été conservé.

On peut ainsi y lire que sous une direction autorisée, les Juifs doivent être — dans la perspective d'une solution finale — transférés à l'Est et forcés d'y travailler.

Ils seront constitués en grandes compagnies de travailleurs, avec séparation des sexes.

Les Juifs aptes au travail seront conduits dans ces régions pour les travaux de terrassement sur les routes.

Il faut naturellement s'attendre à une élimination naturelle — par la mort — d'une proportion importante de ces effectifs.

L'élément naturel qui sera maintenu en vie devra de ce fait même être considéré et traité comme résistant, constituant une sélection naturelle.

La remise en liberté de tels individus présenterait le danger de la formation d'un noyau de nouvelle réédification juive. (Cité par Annette Wieviorka, *Auschwitz expliqué à ma fille*, Paris, Le Seuil, 1999, p. 41)

Six camps d'extermination furent mis en place : Chelmno, Belzec, Sobibor, Treblinka, Madjanek et Auschwitz-Birkenau.

Auschwitz est le plus célèbre de ces camps parce que les victimes y furent les plus nombreuses, mais aussi, de manière paradoxale, parce qu'il compta le plus de survivants qui laissèrent de nombreux témoignages, comme Primo Levi, qui relata son expérience dans *Si c'est un homme*.

On sait ainsi qu'après un difficile voyage en wagon à bestiaux, les détenus arrivant à Auschwitz étaient répartis en deux groupes : les plus faibles étaient immédiatement conduits vers les chambres à gaz pour y être assassinés.

Les Juifs furent déportés dans toute l'Europe occupée, avec la complicité des administrations locales. Le gouvernement de Vichy fit preuve d'un zèle exceptionnel.

Dès septembre 1940, un fichier juif fut mis en place dans chaque préfecture.

Le 3 octobre 1940, le premier statut des Juifs les exclut de la fonction publique, de la presse et du cinéma.

En mars 1941 fut créé le Commissariat général aux questions juives.

En juillet 1941 débutèrent la liquidation des biens juifs et leur passage sous le contrôle d'administrateurs non juifs.

Le 27 mars 1942, un premier convoi quitta Drancy et Compiègne à destination d'Auschwitz (le 77^e et dernier convoi partit de Drancy le 31 juillet 1944).

Fin mai 1942, le port de l'étoile jaune fut rendu obligatoire en zone occupée pour les Juifs de plus de six ans.

Le 16 juillet 1942, la police parisienne arrêta plus de 13 000 Juifs, dont 4 000 enfants et les regroupa au Vél' d'Hiv'.

Ils furent par la suite déportés à Auschwitz.

Au total, la collaboration active de Vichy avec les nazis fit 75 000 victimes en France sur environ 300 000 Juifs qui y vivaient avant la guerre.

Pourtant, de nombreux enfants juifs purent être sauvés grâce à l'appui de la population des campagnes qui les cacha sous de fausses identités quand il fut avéré qu'ils étaient promis à un destin tragique.

La République eut bien du mal à reconnaître la responsabilité des autorités de l'État dans la persécution des Juifs de France, ce qu'elle fit finalement en 1995.

3. À propos du négationnisme

L'enseignement de l'histoire doit contribuer à la formation de l'esprit critique des élèves.

Les professeurs, correctement formés à l'étude des documents divers, peuvent les initier à leur tour à ce travail de tri, d'identification, de critique.

Il faut leur expliquer que, si l'histoire doit tendre vers la vérité, elle est une tentative de reconstruction du passé qui n'est pas écrite une fois pour toutes et que l'historien n'est pas à l'abri de la subjectivité et de l'influence de son temps.

Dans cette optique, il serait souhaitable de les sensibiliser, à partir d'exemples, au problème des détournements de l'histoire afin de les mettre à l'abri des possibles manipulations.

Cf. Laurent Wirth, rapport final du symposium *Face au détournement de l'histoire*, Oslo, 28-30 juin 1999.

S'il est un domaine où peut s'appliquer l'ambitieux programme fixé par Laurent Wirth, c'est bien celui-là.

Il existe en effet un petit nombre d'individus, dont certains se prétendent historiens, qui nient l'existence de la Shoah.

S'ils se donnent le nom de « révisionnistes », et sont souvent appelés ainsi dans le grand public, on préférera de beaucoup les appeler « négationnistes », qui est le terme approprié.

Le révisionnisme est un procédé naturel et positif en histoire.

Les historiens révisent sans cesse leurs interprétations et celles de leurs collègues : c'est l'essence même d'une discipline scientifique.

Mais ce faisant, ils restent des historiens et emploient des méthodes conformes à leur discipline.

Le négationnisme est d'une tout autre nature.

Il consiste à nier la politique d'extermination des Juifs d'Europe en affirmant entre autres que les chambres à gaz n'ont jamais existé et ne sont qu'une invention juive pour couvrir d'opprobre le régime nazi.

La « solution finale » n'aurait alors été que le refoulement des populations juives vers l'est de l'Europe...

Le négationnisme est particulièrement bien implanté en France où les thèses de Paul Rassinier, pourtant lui-même ancien déporté, ont été développées par Robert Faurisson et Henri Roques.

Si les propos de Rassinier ont recueilli peu d'échos dans les années cinquante, le négationnisme fut projeté sur le devant de la scène médiatique en 1978-1979.

Le 4 novembre 1978, *L'Express* publiait un entretien avec Louis Darquier de Pellepoix, alors réfugié en Espagne.

Le successeur d'André Vallat au Commissariat général aux questions juives affirmait : « à Auschwitz, on a gazé. Oui, c'est vrai. Mais on a gazé les poux ».

Le 28 décembre 1978, on pouvait lire dans *Le Monde* un texte de Robert Faurisson, maître de conférences à l'Université Lyon II, qui se terminait par ces mots : « L'inexistence des

“chambres à gaz” est une bonne nouvelle pour la pauvre humanité. Une bonne nouvelle qu’on aurait tort de tenir plus longtemps cachée. »

La question fit de nouveau l’actualité en 1985, avec la soutenance de thèse d’Henri Roques qui, à partir de l’étude des différentes versions du récit fait par un officier SS du gazage de déportés, laissait entendre dans sa conclusion que les chambres à gaz n’avaient pas existé.

Suivit alors à l’automne 1987 la fameuse phrase de Jean-Marie Le Pen présentant le génocide comme « un point de détail » de la Deuxième Guerre mondiale.

Le 13 juillet 1990, l’Assemblée nationale adopta une loi dite loi Gayssot « tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe ». Il s’agit en fait d’un article additionnel 24 à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Cette loi est loin de faire l’unanimité chez les historiens dont la plupart estiment que la loi Pleven du 1^{er} juillet 1972, qui sanctionne la provocation à la haine ou à la discrimination, la diffamation et l’injure raciale, est bien suffisante.

Un dernier débat divise enfin les historiens : faut-il oui ou non accepter de répondre aux thèses des négationnistes ?

« *Je ne discute pas avec quelqu’un qui dit que la Lune est faite de Roquefort* » affirme Pierre Vidal-Naquet.

D’autres, comme Pierre Bridonneau, pensent au contraire qu’il faut parler des négationnistes pour démonter leur argumentation. (Pierre Bridonneau, *Oui, il faut parler des négationnistes*, Paris, Éditions du Cerf, 1997).

I. La mémoire n'est pas l'histoire.	1
1. Éléments de comparaison.....	1
2. Existe-t-il un devoir de mémoire pour les institutions scolaires?	2
II. L'histoire du temps présent.....	4
III. L'extermination des juifs par les nazis	6
1. Une histoire de mots: terminologie et justice.....	6
2. La persécution.	8
3. À propos du négationnisme.....	10